

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé



Bonjour à tous(tes) les adhérents. Je m'appelle Gérard GONZALEZ. Ancien administrateur général des ministères sociaux, j'ai occupé diverses fonctions de direction en services déconcentrés, en établissement public et à l'administration centrale.

Vous m'avez élu, par l'entremise de vos représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration, le 14 mai, président de l'ARTS en remplacement de Robert Simon qui ne se représentait pas. Il reste néanmoins au conseil d'administration et je le salue sincèrement pour l'action qu'il a mené à la tête de l'association dans un contexte qui n'a pas toujours été facile.

Merci donc de la confiance que vous avez bien voulu me manifester pour diriger notre association. Je ferai tout mon possible pour en être digne afin de développer, avec l'aide du conseil d'administration, des délégations et de vous tous(tes), nos activités d'échange, de rencontre, de sortie, de voyage et ainsi renforcer le lien solidaire qui nous rassemble en qualité d'anciens fonctionnaires des administrations sanitaires et sociales.

La force d'une association et de son équipe, ce sont ses valeurs et le sens de ses actions. Depuis sa création l'ARTS a constamment défendu l'accueil, la convivialité et le soutien des personnes qui viennent vers nous pour les associer le plus étroitement possible à toutes nos activités et ainsi conserver au-delà d'une vie de travail ce sentiment de toujours appartenir à la « famille » des affaires sociales.

Il faut bien sur continuer dans cette voie et en même temps s'interroger sur les évolutions nécessaires pour être, mieux encore, au plus près des aspirations et des besoins des adhérents actuels et futurs. En ce sens le conseil d'administration a décidé d'engager l'ARTS dans une démarche d'audit de fonctionnement visant à identifier les points forts et les points faibles de notre organisation actuelle et ainsi améliorer à l'avenir les services et les activités proposés. L'assemblée générale sera régulièrement tenue informée de la démarche et des préconisations faites qu'elle devra validées.

Après toutes ces années d'existence, au cours desquelles le monde et la société n'ont pas cessé de se transformer, l'ARTS a besoin, je crois, pour renforcer les liens existants et aller à la rencontre de nouveaux adhérents, d'utiliser davantage les voies et moyens actuels de contact, de communication et d'échanges et ainsi renforcer, davantage encore, le sentiment d'appartenance à notre « maison commune ».

Souhaitons-nous bonne chance pour la réussite de cette entreprise et en attendant, l'été étant arrivé, essayons de profiter au maximum du temps clément que nous réserve cette période de l'année en famille ou entre amis et pourquoi pas les deux !!

Bien chaleureusement.

*Gérard Gonzalez
Président de l'ARTS*

Le 14 mai 2019, le conseil d'administration et l'Assemblée Générale annuelle

14 Mai, conseil d'administration et Assemblée générale

Tout d'abord, un point d'importance pour l'Association : Robert Simon nous avait annoncé son départ dans notre Bulletin d'Avril dernier ; il convenait donc – après l'avoir remercié de son travail pendant 5 ans à la tête de l'association et de l'intérêt qu'il a toujours manifesté à chacun, d'élire un nouveau président au cours d'un CA extraordinaire.

C'est chose faite, en la personne de Gérard Gonzalez. Retraité depuis 2014, celui-ci a effectué sa carrière en exerçant diverses fonctions de direction en services déconcentrés, en établissement public et à l'administration centrale.

Les administrateurs suivants ont été reconduits :

Mme Dujon, Mlle Pernet, M. Chalochet, et Peltier.

Une nouvelle administratrice a été accueillie :

Mme Yvelise Cadenas-Rabot.

Le rapport moral, le compte de résultat et la situation de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.

Par ailleurs Mme Sedraoui, chef de bureau de l'action sociale à la DRH, a exposé les grandes lignes de l'action sociale déployée par le ministère. Elle a insisté sur le fait que les retraités restent éligibles à l'action sociale du ministère. Plusieurs précisions :

- Quant aux mutuelles : MGAS et MGEN ont élaboré de nouvelles offres ; il n'y a pas basculement automatique pour les adhérents, la demande doit en être faite d'ici fin octobre.
- Pour bénéficier des prestations interministérielles, il faut aller sur le site de la DGAFP.
- La DRH a élaboré un guide de l'action sociale des services déconcentrés 2019.
- Les retraités des ARS sont considérés comme des retraités des ministères sociaux pour les prestations que ceux-ci mettent en œuvre ; en revanche, les ARS sont des établissements autonomes qui ont leur propre activité en la matière.
- Pour les retraités qui n'auraient pas été admis aux prestations par les SRIAS des préfectures ; il convient d'aller consulter leurs sites, celui de la SRIAS de l'Île-de-France par exemple comporte un onglet pour les retraités.

M. Dubost, président de la Confédération nationale des retraités, nous a expliqué que la CFR, qui est consultée n'est pas réellement écoutée. Elle s'est opposée fortement à l'augmentation de la CSG. Elle suit actuellement trois principaux dossiers :

1) La réforme des retraites

2) La santé : particulièrement le plan grand âge, l'hospitalisation à domicile, la négociation des conventions avec les médecins notamment sur la télémédecine, la lutte contre les déserts médicaux, le développement de la chirurgie ambulatoire.

3) L'autonomie et les EHPAD.

La CFR a un site web : www.retraite-cfr.fr

Le 13 mai, la sortie annuelle : le Château de Chantilly



Nous étions une quarantaine pour cette sortie annuelle au domaine de Chantilly. D'abord pour une visite du château, ancienne propriété des ducs de Condé, reconstruit pour partie au XIX^e siècle pour l'avant-dernier fils du roi Louis-Philippe I^{er}, Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), héritier du domaine, qui y installa ses collections de peintures, de dessins et de livres anciens et le légua à l'Institut de France. Nous avons pu admirer notamment le « Cabinet des livres » avec sa collection de livres et documents (30 000 pièces), et la galerie des peintures. Visite aussi, après un petit parcours pédestre dans le domaine, des « Grandes Écuries » avec le musée du cheval et une démonstration de dressage, intéressante avec les explications qui l'accompagnaient, et amusante avec la contribution pleine de bonne volonté mais quelque peu indisciplinée d'un jeune poney.

Une belle journée très agréable et ensoleillée.



Droit à l'erreur : ouverture du site oups.gouv.fr

La loi du 10 août 2018 a prévu des mesures visant à rénover les relations entre public et administration, avec notamment la mise en œuvre du droit à l'erreur. C'est ainsi que le site oups.gouv.fr vient d'être mis en place ; il répertorie les erreurs administratives et les principales difficultés rencontrées par les usagers comme les entreprises, et les conseils pour les éviter.

Le principe du droit à l'erreur repose sur un a priori de bonne foi et atteste de la possibilité pour chaque Français de se tromper dans ses déclarations à l'administration, sans risquer une sanction dès le premier manquement, chacun pouvant rectifier - spontanément ou au cours d'un contrôle - son erreur lorsque celle-ci est commise de bonne foi et pour la première fois.

Des exceptions de bon sens : les fraudeurs et les récidivistes, l'erreur qui porte atteinte à la santé publique, à la sécurité des personnes ou des biens, et celle qui contrevient aux engagements européens et internationaux.

Assurance, banque, commerce... : 160 modèles de lettres pour régler vos litiges

Vous souhaitez exercer votre droit de rétractation après une commande à distance, vous voulez révoquer un prélèvement automatique sur votre compte, vous cherchez à résilier un abonnement téléphonique ? Pour vous simplifier la vie, l'Institut national de la consommation (INC), établissement public dédié aux problèmes de la consommation, met en ligne plus d'une centaine de modèles de courriers à personnaliser. Ils répondent aux situations les plus courantes de votre vie de consommateur », indique l'INC. Chaque modèle s'accompagne de conseils juridiques, ainsi que d'un rappel de la législation en vigueur.

Rendez-vous sur le site de l'INC :

www.inc-conso.fr/content/lettres-types-pour-regler-vos-litiges

Prélèvement à la source et déclaration de revenus



Le prélèvement à la source a été mis en place au 1^{er} janvier 2019. Depuis, le décalage d'un an est fini et vous payez directement chaque mois votre impôt sur vos revenus de 2019.

En l'absence de dispositif particulier, vous auriez acquitté en 2019, d'une part, l'impôt sur vos revenus de 2018 et, d'autre part, le prélèvement à la source sur vos revenus de 2019.

Afin d'éviter un double prélèvement, l'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2018 sera effacé par le biais d'un crédit d'impôt spécifique, le Crédit d'Impôt Modernisation du Recouvrement (CIMR). Ce crédit d'impôt est calculé automatiquement sur la base de la déclaration des revenus 2018 que vous avez faite récemment ; son montant est mentionné à la fin de la

déclaration de revenus en ligne puis dans l'avis d'impôt mis à disposition à l'été 2019.

Seuls certains revenus de 2018 dits « exceptionnels » non susceptibles de se renouveler ne feront pas l'objet de l'effacement d'impôt. Déclarés à part sur la déclaration de vos revenus 2018 récente, ils seront imposés à ce titre. En fait, la déclaration faite au printemps dernier sert essentiellement à calculer le nouveau taux d'imposition des salaires 2019, qui sera appliqué à partir de septembre, et à régulariser les crédits et régularisations d'impôts dont les bénéficiaires ont touché une avance de 60% en Janvier.

D'après la note de la DGFIP du 20 mai 2019

Les français, sont de plus en plus sensibles aux inégalités de revenus...

La DREES publie les résultats de son dernier Baromètre d'opinion, réalisé du 15 octobre au 1^{er} décembre 2018 auprès d'un échantillon de 3 037 personnes adultes vivant en métropole.

Selon le Baromètre d'opinion de la DREES, la perception qu'ont les français* de leur propre situation se dégrade. Fin 2018, 48 % des Français se disent pessimistes pour leur propre avenir, ils étaient 41 % fin 2017. Le niveau de pessimisme a particulièrement augmenté parmi les ouvriers (+13 points) et les retraités (+12 pts) tandis qu'il n'a guère varié chez les cadres supérieurs et professions libérales. En tête des préoccupations majeures des Français, on retrouve le niveau de salaire et le pouvoir d'achat, l'avenir du système de retraite, la pauvreté et le chômage ainsi que l'environnement.

Pour la première fois, les inégalités de revenus sont jugées les moins acceptables (citées par 22 % des personnes interrogées en 2018, soit +7 pts en un an) devant les inégalités d'accès aux soins (20 %) et celles liées à l'origine ethnique (16 %). Autre signe de la sensibilité aux inégalités de revenus : la moitié des Français pensent que les ouvriers non qualifiés devraient gagner 25 % de plus et les PDG des grandes entreprises françaises, 40 % de moins.

Fin 2018, les Français s'opposent encore plus fortement qu'un an avant à une baisse des prestations sociales, et ce, même en échange d'une baisse de leurs impôts ou cotisations, ainsi qu'à la restriction de leur accès aux seuls cotisants.

En termes de cohésion sociale, le sentiment de proximité des Français avec d'autres groupes sociaux a globalement progressé par rapport à 2017. En particulier, le sentiment de proximité avec les personnes résidant dans le même quartier est celui qui s'est le plus renforcé et il concerne 60 % des Français en 2018. Les deux échelons auxquels les Français s'identifient avant tout sont l'échelon national pour 39 % des Français et la commune ou le quartier pour 21 %. Le sentiment d'appartenance à la région a gagné 6 points entre 2016 et 2018, année de création des nouvelles grandes régions.

Les chiffres clés Fin 2018...

- Huit Français sur dix estiment que les inégalités ont plutôt augmenté et vont continuer à augmenter.
- 58 % des ouvriers, 55 % des retraités sont pessimistes pour leur avenir (+ 10% par rapport à 2017).
- 62 % estiment que le système de sécurité sociale fournit un niveau de protection suffisant (- 11 % par rapport à 2017).
- 88 % s'opposent à la baisse des retraites, 86 % à celle des aides aux handicapés ou aux personnes âgées dépendantes et 78 % à celle des allocations logement (+ 5 à 7% en un an).
- Un Français favorable à une augmentation du RSA sur cinq se déclare prêt à voir ses impôts augmenter pour financer une telle hausse, soit deux fois moins qu'en 2017.
- 86 % sont satisfaits de la qualité des soins offerts par les médecins généralistes, mais moins de la moitié le sont par les urgences hospitalières.
- Le revenu des personnes influe sur la qualité des soins pour six sondés sur dix (+5 par rapport à 2017) et sur l'accès aux soins pour trois Français sur dix (+10 points).
- Deux sur trois se sentent particulièrement proches des personnes de la même génération qu'eux, en particulier les plus jeunes.
- 39 % se sentent avant tout appartenir à la France, 21 % à leur commune, seulement 6 % à l'Europe.
- Plus de la moitié des habitants des grands centres et des « banlieues » plutôt défavorisées sont préoccupés par l'insécurité contre un peu plus d'un quart des habitants des campagnes.

A.C. d'après le Baromètre d'opinion 2018 de la DREES, Les Dossiers de la DREES n°35

* Pour faciliter, le terme « Français » désigne l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus résidant en France, de nationalité française ou non

Rapport 2019 sur les inégalités en France observatoire des inégalités 4 juin 2019

Fondé en 2003, l'Observatoire des inégalités est un organisme privé indépendant qui a pour mission de dresser un état des lieux des inégalités, en France, en Europe et dans le monde.

Revenus

Les 10% les plus riches reçoivent 23,8% de l'ensemble des revenus (Insee 2016)

5 millions de personnes vivent avec moins de 855 € par mois

L'écart de niveau de vie moyen entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est de 4000 € par mois, stable sur les 10 dernières années

Le taux de pauvreté a augmenté de 7,3 % à 8 % entre 2006 et 2016, au seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian. Il a diminué de 8,3 % à 8 % entre 2011 et 2016, sans retrouver son niveau du début des années 2000.

Éducation

- 2,9 fois plus d'enfants de cadres que d'enfants d'ouvriers dans l'enseignement supérieur (Education nationale 2017-18).
- 2,6 fois plus de garçons que de filles dans les écoles d'ingénieurs (Ed.nale 2015-16).
- La part des jeunes qui quittent le système scolaire avec un faible niveau (brevet au maximum) a baissé de 11,3 % en 2007 à 8,9% en 2017.
- La part des fils d'ouvriers dans l'enseignement supérieur est de 12,2% comme en 2007 (mais la part des ouvriers dans la population diminue).

Travail

- 1 actif sur 4 en situation de chômage ou contrat précaire
- La précarité de l'emploi (CDD, intérim, apprentissage) concerne un nombre croissant de travailleurs. Le taux de précarité est de 13,6 % en 2017, 12 % dix ans plus tôt.
- La précarité augmente depuis trois ans, phénomène nouveau et inquiétant.

- Le taux de chômage des jeunes actifs de 20 à 24 ans (20,9 % en 2017) a augmenté de 8,3 points entre 2001 et 2013 et diminué de 2 points depuis.
- La part des salariés soumis à des contraintes de rythme de travail (travail à la chaîne, normes de production,...) est plus élevée en 2016 (35,2 %) qu'en 2005 (31,6 %) ; mais stable entre les 2 dernières enquêtes du ministère du Travail 2013 et 2016.

Mode de vie

- Les hommes riches ont une espérance de vie de 84,4 ans contre 71,7 pour les plus pauvres (Insee 2012-16).
- 4 députés femmes pour 6 hommes en 2017 (part multipliée par 2 en 10 ans).
- 4,6% d'ouvriers ou employés chez les députés en 2017, pour 1,7% en 2007.
- La précarité énergétique est passée de 14 à 12% entre 2013 et 2017.

A. Chalochet d'après article repris de l'Observatoire des inégalités www.inegalites.fr

Pratiquer une activité physique est capital, quel que soit son état de santé

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer ! Elle est recommandée pour tous, et en particulier pour les personnes âgées. Voici les grandes lignes du guide que la HAS propose pour aider les médecins à prescrire une activité physique à leurs patients :

Au moins 150 mn par semaine d'activité d'intensité modérée, répartie sur 3 à 5 séances par semaine : baisse des taux de maladies cardiovasculaires et de mortalité prématurée.

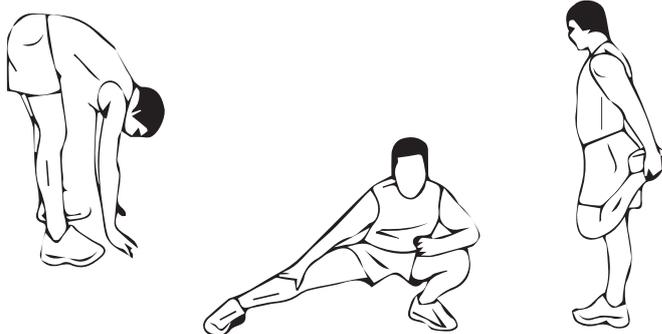
Marcher 10 000 pas par jours est recommandé par l'OMS. Moins a déjà des impacts positifs.

Des exemples :

- une marche de 5 à 6 km/h,
- une montée lente d'escaliers,
- une course à pied inférieure à 8 km/h,
- du vélo de loisirs à 15 km/h,
- la nage de loisirs, la danse, le jardinage.

Réduire le temps des activités sédentaires et les interrompre fréquemment pour bouger.

L'activité physique diminue l'incidence des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2, des cancers,... Elle améliore les symptômes d'anxiété, de dépression, le sommeil et la qualité de vie. Chez les personnes âgées elle favorise le maintien de l'autonomie et des capacités cognitives, réduit les risques de chute et de démence.



A. C d'après HAS-sante.fr Guide de promotion, consultation et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé chez les adultes.

L'avenir du travail ?

Un rapport vient d'être publié par l'OCDE sur un thème qui a soulevé beaucoup d'intérêt et d'interrogations (hélas vite supplanté par d'autres questions d'actualité), celui du travail et de son avenir. En voici une synthèse.

Un risque réel : 14 % des emplois exposés à un risque élevé d'automatisation
32 % des emplois pourraient être profondément transformés

Des pays de l'OCDE confrontés à un vieillissement démographique rapide
Nombre de 65 ans et plus pour 100 personnes d'âge actif : en 1980 : 20 ; en 2015 : 28 ; en 2050 : 53

Nombre de travailleurs n'ont pas les compétences requises par les nouveaux emplois.
6 sur 10 n'ont pas les compétences de base en TIC ou pas d'expérience informatique

La formation des adultes doit mieux cibler les groupes défavorisés.
Le travail atypique n'est pas un phénomène marginal :
1 travailleur sur 7 travaille en indépendant ;
1 salarié sur 9 est en contrat temporaire

La protection sociale doit être adaptée à l'avenir du travail.
Les travailleurs atypiques (indépendants, à temps partiel et des plateformes) ont 50 % de chances en moins d'être syndiqués et, dans certains pays ont 40 à 50 % de chances en moins d'avoir une garantie de revenu quand ils sont au chômage

Des constats de départ d'abord

...des propositions d'orientations stratégiques

Profiter au mieux des opportunités à venir pour qu'elles débouchent sur de meilleurs emplois pour tous. Pour cela, assurer l'adéquation aux défis émergents, dans les différents domaines. Les moyens d'action dépendront des caractéristiques de chaque pays ; des pistes sont néanmoins préconisées.

• Quant à la réglementation du marché du travail

- S'attaquer au faux travail indépendant
- Réduire la « zone grise » entre salariat et travail indépendant en révisant leurs définitions
- Étendre les droits et protections aux travailleurs qui sont dans la « zone grise » (ceux pour lesquels subsiste une réelle ambiguïté quant à leur statut d'emploi)
- Mettre en œuvre l'engagement du G20 de promouvoir le travail décent dans l'économie des plateformes et d'améliorer les conditions de travail de travailleurs qui fournissent des services dans le monde entier.

Équilibrer le rapport de force employeurs/clients et travailleurs, renforcer la négociation collective et le dialogue social, en :

- Luttant contre la collusion sur le marché du travail (définir les priorités pour faire respecter la loi, assurer la protection des lanceurs d'alerte)
- Limitant la portée des clauses de non-concurrence, parfois utilisées pour réduire la concurrence sur le marché du travail, et les incitations à établir des accords de non-concurrence de grande portée ou contraires à la loi
- Analysant les retombées des fusions pour éviter des comportements anticoncurrentiels
- Faire que les travailleurs soient mieux informés de leurs droits et responsabilités.

• Quant aux relations du travail, dialogue social et négociation collective

Chaque pays a son contexte et ses traditions. Mais les possibilités suivantes sont suggérées :

- Encourager les discussions nationales sur l'avenir du travail avec les partenaires sociaux
- Assurer un large accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Accompagner syndicats et organisations patronales dans les efforts pour inclure les formes d'emploi et d'activité atypiques
- Elargir la définition du salariat dans le droit du travail et inclure des catégories de travailleurs situés dans la zone grise

• Quant à la formation des adultes

- Instaurer une culture de la formation dans les entreprises et chez les individus

- Limiter les obstacles à la formation, éliminer les contraintes de temps, diminuer le coût de la formation, réduire les barrières à l'entrée dans les programmes pour les peu qualifiés
- Inciter à former les catégories à risque, avec des incitations financières ciblées
- Lutter contre les inégalités d'accès à la formation fondées sur le statut d'emploi
- Assurer la portabilité des droits à la formation entre les différents statuts d'emploi
- Veiller à la qualité des formations et à leur adaptation aux besoins du marché du travail
- Renforcer la gouvernance des systèmes de formation, en mobilisant administration publique, partenaires sociaux, prestataires de formation et adultes eux-mêmes
- Mutualiser la charge financière liée au développement des systèmes de formation, entre État, employeurs, individus en fonction de leurs moyens financiers et des bénéfices obtenus

• Quant à la protection sociale

Chaque pays doit examiner son système de protection sociale et savoir s'il offre une couverture fiable contre les risques sociaux et du marché du travail, qui ne font qu'évoluer.

Pour éliminer les obstacles à l'accès à la protection sociale, les pistes d'action suivantes :

- Revoir les critères d'ouverture des droits à la protection sociale, obligations d'emploi, délais de carence, dispositions qui régissent la perception des prestations par les travailleurs occupant un emploi temporaire ou atypique
- Accorder aux indépendants un remplacement de revenu quand ils sont sans emploi
- Assouplir les régimes de protection sociale en assurant la portabilité des droits acquis entre emplois et d'une forme d'emploi à l'autre
- Revoir le partage des risques entre les groupes du marché du travail et les catégories de revenus, en s'attaquant aux incitations financières qui favorisent le travail atypique

• **L'automatisation entrainera de nombreuses suppressions d'emplois.** Par ailleurs, avec les nouvelles formes d'emploi, la distinction est plus floue entre ceux qui exercent un emploi et ceux qui n'en ont pas. Les priorités d'action suivantes :

- S'attaquer aux insuffisances quant à l'aide au revenu, qui sert de point d'accès aux programmes de réinsertion au travail. Étendre ces aides aux personnes en chômage partiel et aux demandeurs d'emploi qui travaillent sporadiquement ou sont peu rémunérés
- Revoir les obligations imposées aux bénéficiaires,

(recherche active d'emploi p.ex.), pour compenser l'extension des droits à prestations et préciser si, et quand, les services de l'emploi inciteront les personnes à aller sur des formes d'emploi potentiellement précaires

• L'adaptation de la protection sociale au monde du travail de demain sera source de pressions en matière de financements :

- Pour assurer un niveau de financement adapté aux besoins, adopter une approche fondée sur une offre de services avec un bon rapport coût-efficacité, des technologies optimisées de collecte de recettes et une meilleure application de la législation, et un équilibre des recettes entre fiscalité du travail et autres types d'imposition.
- S'attaquer aux incitations involontaires qui faussent les décisions d'emploi ou encouragent l'utilisation à mauvais escient des aides par les travailleurs et les employeurs.
- Assurer une juste répartition de la charge entre les employeurs, par exemple entre ceux qui n'ont que peu recours à l'automatisation et ceux qui remplacent une grande partie de leur main-d'œuvre par des robots ou l'intelligence artificielle.

A.C.d'après
« L'AVENIR DU TRAVAIL Perspectives de l'emploi »
OCDE 2019

Le rapport numérique sur :
<https://oe.cd/perspectives-emploi>

L'ouvrage complet :
<https://doi.org/10.1787/b7e9e205-fr>



Un quart des salariés se sent «souvent isolé» au travail : résultat du télétravail ?

Si le télétravail tend à se développer et répond au souhait d'un certain nombre de salariés, une étude de l'Ifop réalisée auprès de 1.600 salariés d'entreprises de 10 personnes et plus, amène à penser qu'il n'est pas sans risque et qu'il est à « consommer avec modération », qu'il y a aussi des travailleurs qui veulent moins télétravailler, davantage déconnecter et surtout mieux communiquer en interne. Selon ce sondage, 26% des salariés interrogés se sentent en effet « souvent isolés » au travail. Une conséquence directe serait parfois que les performances des entreprises en pâtissent.

La prudence paraît donc être de mise : un début d'information à vérifier dans les temps futurs.....

Pollution de l'air due au trafic automobile : plus d'admissions aux urgences

La pollution de l'air issue du trafic automobile affecte la santé respiratoire des populations urbaines à très court terme. Les perturbations dans les transports en commun urbains un jour de grève permettent d'isoler des variations de pollution de l'air attribuables au trafic automobile, puisque dans ce cas une partie de la population se tourne vers le transport automobile : les temps de parcours sont allongés, et la pollution de l'air augmente.

Le jour de la perturbation, la concentration en monoxyde de carbone est plus élevée. On constate que les admissions aux urgences pour affections aiguës des voies respiratoires supérieures sont nettement plus nombreuses. Les jours suivants, la concentration en particules fines dans l'air augmente, ainsi que les admissions aux urgences pour anomalies de la respiration.

À l'inverse, la perturbation dans les transports induit une moindre propagation virale, due à moins d'échanges et contacts entre individus. Les admissions aux urgences pour grippe et gastro-entérite diminuent les jours suivant la perturbation. Mais au total, le rôle néfaste de la pollution de l'air sur la santé respiratoire se trouve bien confirmé.

Insee Analyses No 46 Paru le : 27/05/2019

Loi Pacte : le statut «entreprises à mission» plaît aux patrons

Créer un nouveau statut pour les entreprises souhaitant allier mission sociétale et rentabilité, c'est l'une des possibilités envisagées dans le cadre de la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte).

Dans un objectif de prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux, le Code civil sera modifié pour consacrer la notion d'intérêt social et pour affirmer la nécessité pour les sociétés de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité.

Ce peut aussi être une raison d'être de l'activité d'une société. L'entreprise peut poursuivre, dans le respect de son objet social, un projet entrepreneurial répondant à un intérêt collectif qui donne sens à l'action de l'ensemble des collaborateurs. Là aussi, le Code civil sera modifié pour reconnaître la possibilité aux sociétés qui le souhaitent de se doter d'une telle raison d'être dans leurs statuts.

www.economie.gouv.fr

Les dépenses militaires mondiales augmentent en 2018

Le total des dépenses militaires mondiales a augmenté de 2,6% par rapport à 2017, selon de nouvelles données de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI)¹. Il s'agit du plus haut niveau atteint depuis 1988 — la première année pour laquelle des données globales cohérentes sont disponibles. En 2018, ces dépenses représentaient 2,1 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial. Les cinq plus grands dépensiers en 2018 étaient les États-Unis, la Chine, l'Arabie saoudite, l'Inde et la France, qui représentaient ensemble 60% des dépenses militaires mondiales. Les dépenses militaires des États-Unis ont augmenté pour la première fois depuis 2010, tandis que les dépenses de la Chine ont augmenté pour la 24^e année consécutive.

¹. Le SIPRI est un Institut international indépendant dédié à la recherche sur les conflits, les armements, la maîtrise des armements et le désarmement.

*Dépenses militaires mondiales 1988 – 2018.
Données et graphiques : SIPRI*

De quoi dépend le niveau de satisfaction dans la vie ?

Depuis 2010, dans la lignée du rapport Stiglitz qui soulignait la nécessité de mieux évaluer la qualité de vie des personnes, l'Insee tente une mesure du bien-être à travers une série de questions.

La principale est la satisfaction dans la vie, mesurée sur une échelle subjective de 0 à 10. En 2017, en France métropolitaine, les personnes âgées de 16 ans ou plus attribuent en moyenne une note de satisfaction de 7,2 sur 10 à la vie qu'elles mènent actuellement. Plus de la moitié déclarent un niveau de satisfaction de 7 ou de 8 ; 18 % des personnes notent leur vie à 9 ou 10 ; 20 % la note à 5 ou 6. Seules 6 % des personnes donnent une note inférieure ou égale à 4. Ce niveau de satisfaction dépend des conditions de vie matérielles et du niveau de vie les plus aisés se déclarent plus souvent heureux), mais aussi d'autres facteurs, tels que la santé, l'âge (les plus heureux : les 16-24 ans et les jeunes retraités), la situation familiale (les personnes vivant en couple avec ou sans enfants sont plus heureuses), ou la situation d'emploi pour les actifs. Il est en revanche assez homogène sur le territoire, que l'on habite les grands pôles urbains et leur couronne, les communes périphériques ou les zones rurales.

Insee Focus No 139 Paru le : 14/01/2019



Délégation Rhône-Alpes

Désormais habitants de la région Auvergne Rhône Alpes, nous nous devons de découvrir l'Auvergne et plus ses sites emblématiques : Vulcania, le panoramique des Dômes et Clermont Ferrand, en nous déplaçant en car pour plus de facilités.

D'abord la visite de Vulcania où une charmante guide nous a fait découvrir cet exceptionnel centre scientifique autour du volcanisme. C'est en 1990 que V. Giscard d'Estaing, après l'avoir refusé, reprend à son compte le projet initié par Maurice et Katia Krafft, volcanologues de réputation mondiale, qui ont imaginé dès 1986 d'installer une attraction touristique et pédagogique au cœur du volcan du Puy de Dôme. Le centre reste totalement lié à l'histoire de ce couple tué en 1991 sur les pentes d'un volcan japonais. Textes et photos rappellent leur implication dans le projet. Son implantation au cœur de la chaîne des Puys a cependant suscité des polémiques et une opposition des défenseurs de la nature.

Visiter Vulcania, c'est découvrir la terre et ses mystères, et affronter la puissance des volcans et les forces de la nature. Dessiné par un architecte autrichien, le site se présente comme un ensemble ouvert incorporant un cône monumental en référence à la forme des puys. C'est par la présentation de cet impressionnant cône puis, sur maquette, de la chaîne des volcans d'Auvergne, qu'a commencé la visite suivie de leur exploration grâce aux animations interactives et au théâtre scientifique : La terre en colère sur un simulateur où, très secoués, nous avons été confrontés aux éléments déchainés. L'éveil des géants a fait revivre les dinosaures, les bouleversements de la vie liés à l'éruption des volcans. L'attraction Premier envol restera un souvenir inoubliable. A bord de nacelles dynamiques, nous accompagnons le premier envol d'un aigle royal sur un écran à 180° et découvrons l'Auvergne, sa nature sauvage et préservée, la beauté de ses paysages façonnés par l'eau et les volcans. Sensations garanties !

Notre repas traditionnel du samedi soir s'est avéré un peu spécial dans le restaurant de l'équipe de rugby de Clermont Ferrand un soir de match de la coupe du monde de football. C'est entourés de postes de télévision diffusant un match et, pour certains d'entre nous perchés sur des chaises hautes, que nous avons diné. Tout ceci n'était pas vraiment adapté à un groupe de retraités. Aussi ne retiendrons-nous de ce repas que l'aspect convivial et... sportif, et la présence appréciée de notre collègue présidente de la délégation Auvergne,

Christiane Force.

Le dimanche matin c'est à bord du train à crémaillère « le panoramique des Dômes » que nous accédions au sommet du Puy de Dôme pour découvrir la chaîne des Puys, ensemble de 80 sommets regroupant toutes les formes du volcanisme, qui se produit lorsqu'une montée de magma entre en contact avec une nappe phréatique. L'explosion cataclysmique qui s'ensuit découpe le sol laissant un profond cratère appelé maar, entouré d'un anneau de débris formant une dépression qui retient l'eau. Ces explosions se sont produites il y a entre 95 000 et 8 500 ans. C'est un guide passionné et passionnant qui nous a fait découvrir ce panorama exceptionnel à 360° sur la chaîne des Puys et la faille de la Limagne ainsi que les vestiges gallo-romain avec le temple de Mercure et l'Observatoire tout en nous racontant l'histoire du volcanisme en Auvergne. Il faisait un peu frais à cette altitude mais la vue était grandiose. Et quelques jours après notre visite, le 2 juillet 2018, associée à la faille de Limagne, la chaîne des Puys était inscrite sur la liste des sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « haut lieu tectonique ».

Le dimanche après midi était consacré à la visite de Clermont Ferrand née de l'union, au XVII^{ème} siècle, de Clermont, ville des évêques et de Montferrand, ville des comtes d'Auvergne. Ses entreprises comptent parmi les leaders du pneumatique (nous n'avions pas manqué le bonhomme Michelin la veille sur le chemin de notre hôtel), de la pharmacie et de la mécanique. Notre première visite fut pour la Cathédrale de style gothique en pierre de Volvic avec ses hautes flèches. L'intérieur révèle des vitraux superbes contemporains mais avec des symboles anciens dans le respect des textes bibliques. Ce sont les vitraux de l'Apocalypse avec pour thème central le Christ et les symboles des quatre évangélistes et de la Genèse, avec au centre une Vierge en majesté et Jésus en jeune homme. Sur notre parcours des hôtels particuliers et de belles fontaines Renaissance, au fond de cours intérieures, des œuvres inattendues en ferronnerie. Les traces de Vercingétorix, du pape Urbain II et de Blaise Pascal nous ont conduits jusqu'à la très belle basilique romane Notre Dame du Port inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Retour sur Lyon avec notre car après un week-end très riche en expériences diverses.

Nicole Giabiconi



« Dans les pas de l'homme de Cro-magnon »

Voyage au centre international de l'art pariétal Lascaux 4 : Délégation du Limousin



Par la splendide journée ensoleillée du 15 mai 2019, 40 adhérents et accompagnants de la délégation A.R.T.S. du Limousin prenaient la route – en car grand tourisme – en direction des « grottes de Lascaux » en Dordogne. Il ne serait pas dit que notre sortie annuelle de printemps n'aurait pas lieu en 2019 pour une question d'assurances de nos familles et sympathisants comme ce fût le cas en 2018.



Depuis LIMOGES, de bonne heure, nous prenons la direction de MONTIGNAC SUR VEZERE en Dordogne pour aller à la découverte de l'Homme de Cro-Magnon.

Le matin, en introduction à la visite de LASCAUX 4, nous entamons la visite du PARC du Thot, une invitation au voyage à l'époque préhistorique et une approche de l'art des cavernes.

Ce parc regroupe, sur un même site verdoyant, trois pôles d'intérêt :

- Un parc muséographique avec des films d'animations revisitant les cycles climatiques depuis 2 millions d'années. Nous sommes partis à la rencontre d'espèces animales qui ont côtoyé Cro-Magnon, mammoths, hyènes tachetées et mégacéros, tous disparus.
- Ensuite un parc animalier ouvert a permis de comparer les animaux peints à LASCAUX avec leurs descendants vivants : bisons, cerfs, loups ou chevaux de Prjevalski.

Il était temps de rejoindre une agréable ferme où un repas périgourdin typique nous a régalé les papilles. Ragailardis, nous partions à l'assaut des grottes de LASCAUX, selon le langage des Limousins et autres touristes !



Mais aujourd'hui, on ne parle plus de visite de grottes, mais de rencontre avec « Le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux 4 » où

sont mis en valeur les chefs d'œuvres de l'art préhistorique dans les domaines du dessin, de la peinture, de la gravure et de la sculpture.

Les grottes de LASCAUX ont été inscrites au Patrimoine Mondial de l'Humanité avec le label de l'UNESCO en 1979 mais le projet de Centre International de l'Art Pariétal, porté par le département de la Dordogne, la région Nouvelle Aquitaine, l'Europe, l'Etat etc... n'a été ouvert au public qu'en décembre 2016. Il s'agit de la copie intégrale et à l'identique des grottes de LASCAUX.

Les bâtiments, à l'architecture étonnante, sont intégrés à la colline des grottes initiales découvertes en septembre 1940 par 4 adolescents et leur chien. Ils s'étendent sur 8 500 mètres carrés pour 150 mètres de long, 70 mètres de profondeur et 8 mètres de haut. L'atmosphère de la grotte originale a été recrée avec une température de 13 degrés et une humidité constante. Sous la conduite d'un guide, nous nous enfonçons dans les entrailles de la terre et partons à la découverte de ces chefs d'œuvre de l'art préhistorique, de la salle des taureaux à une série de diverticules aux parois et voûtes ornées de peinture. C'est tout un bestiaire qui défile devant nos yeux sans jamais oublier que c'est Cro-Magnon qui a inventé le dessin sur les bords de la Vézère, il y a quelques 30 000 années. C'est là que des hommes ont eu l'idée de tracer pour la première fois, sur un rocher en 2 dimensions ce qu'ils voyaient dans la nature en relief en 3 dimensions, essentiellement des animaux tels que de nombreux chevaux, des aurochs, bisons, bouquetins, félins, ours et même rhinocéros laineux...

Emerveillés par cette passionnante visite guidée et harnachés de tablettes interactives, nous partions en visite libre à l'Atelier de Lascaux, au Théâtre de l'Art Pariétal, à la Galerie de l'Imaginaire et au Cinéma en 3D ; en fin de circuit, nous n'ignorions plus rien de l'Art Pariétal et étions enchantés de la redécouverte de cette nouvelle cathédrale de l'Art Préhistorique.

Le parcours-visitte de ce Centre International de l'Art Pariétal est très bien conçu et, que l'on soit touriste, amateur ou passionné des œuvres d'art réalisées par l'homme sur les parois des grottes, nul ne peut rester indifférent. Tous ont apprécié la nouvelle conception, la réalisation et la mise en valeur des « Grottes de LASCAUX ». Quelque peu fatigués mais heureux de cette journée-découverte, nous avons regagné la « Cité des Arts du feu et de la Porcelaine ».

M. et P.C. Roche



Mardi 4 juin 2019, nous sommes 16 à nous retrouver, à St Jean de Fos.

Situé au pied des contreforts du Massif Central, St Jean de Fos domine le fleuve Hérault. Construit en « circulade », c'est aujourd'hui un village de 1700 habitants : vigneron, oléiculteurs, potiers, artistes...

L'église Romane date du XI^e siècle ; son toit est décoré de tuiles vernissées, vertes.

Nous avons rendez-vous à 10 h pour la visite du Domaine Alexandrin.

Nous découvrons le domaine, à bord du « Petit train des vignes » : le vigneron commente en cours de route les terroirs, les cépages, le travail de la vigne, les magnifiques paysages.



Ensuite, parvenus au caveau, avec son épouse, ils nous expliquent la vinification, les assemblages, et nous dégustons les différents vins du domaine.

Nous avons pris le repas en terrasse, par une belle journée presque estivale.



L'après-midi, nous visitons l'Argileum : l'activité potière s'est développée à partir du XIV^{ème} siècle, profitant de la présence de matière première à proximité.

En 1828, le village compte 25 ateliers où travaillent 75 potiers. Mais l'activité décline à la fin du XIX^{ème}, et le dernier atelier ferme ses portes en 1929.

S'ensuit une longue période de sommeil, jusqu'en 1985 (organisation du premier marché de potiers), puis en 1989, la création d'un atelier d'initiation et de recherche sur la poterie.

Les potiers produisaient différents types d'objets :

Des « gargoulettes » pour conserver l'eau au frais, et des « consciences », utilisées par les moines pour recueillir l'huile offerte aux nécessiteux.



En 1991 réouverture d'un premier atelier ; d'autres suivront. En 2000, ils se regroupent en association et créent un comité auquel adhèrent aujourd'hui 15 artistes.

Après cette visite, nous sommes partis, en petits groupes, à la découverte du village, des potiers et des artistes.

Max Pinoncely

9	3	7	6	5	8	2	4	1
8	2	1	3	4	9	5	6	7
5	6	4	7	2	1	9	8	3
6	1	9	2	3	5	4	7	8
2	7	8	9	6	4	3	1	5
3	4	5	1	8	7	6	2	9
4	5	6	8	1	3	7	9	2
1	9	3	4	7	2	8	5	6
7	8	2	5	9	6	1	3	4

Grille 2

9	1	6	8	4	2	5	7	3
8	4	5	3	6	7	9	1	2
7	2	3	5	1	9	6	4	8
6	5	7	2	3	1	4	8	9
4	9	1	7	5	8	2	3	6
2	3	8	4	9	6	1	5	7
3	8	4	9	2	5	7	6	1
1	7	9	6	8	4	3	2	5
5	6	2	1	7	3	8	9	4

Grille 1

Solution du sudoku de ce numéro

Ils nous ont quittés



- Madame Lafaille Nicole 58180 Marcy
- Madame Morgan Marguerite 56000 Vannes
- Madame Munoz Andrée 18000 Bourges
- Madame Villiers-Moriane Madeleine 75015 Paris

A tous leurs parents et amis nous présentons nos sincères et amicales condoléances.

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

	6			7			9	
1			6		4			5
			9	2	5			
	3	8				1	5	
4		1				2		6
	5	7				4	8	
			5	1	9			
8			3		7			2
	1			4			7	

Grille niveau 2

7								
1			4		2	8		
	5		8	1				2
	4	5					2	9
					4		1	5
			9	2	3			8
			7					
	2							
	3	7		5	8			

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION
DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.
Tél. 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92
E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : M. Robert SIMON
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€
Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

Grains de Sagesse

« Avec l'amour maternel, la vie vous fait à l'aube une promesse qu'elle ne tient jamais. On est obligé ensuite de manger froid jusqu'à la fin de ses jours. »

Romain Gary, aviateur, militaire, résistant, diplomate, romancier, scénariste et réalisateur français

« C'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal »
Hannah Arendt

« La folie, c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent. »

A. Einstein